



Déclaration liminaire de la FSU et de ses représentants CAPA du 18 juin 2019 – Rectorat de La Réunion.

Cette commission paritaire a pour principal objet l'étude des propositions académiques en vue d'une promotion au grade de professeur agrégé de classe exceptionnelle.

La FSU, par l'intermédiaire de ses représentants, souligne au préalable le caractère exceptionnel de la mobilisation des personnels contre les mesures et réformes gouvernementales, néfastes, selon nous, pour le service public de l'Éducation nationale.

Nous dénonçons en particulier la loi dite « de transformation de la Fonction publique » qui supprime de facto les CAPA permettant aux élus représentants des personnels de contrôler les actes administratifs les plus importants pour la carrière des collègues, comme les mutations et les promotions. Chacun se retrouvera seul face à l'administration, avec pour seul moyen de recours, un protocole hérité des armées, qui est bien loin d'avoir fait ses preuves. Il est notable que cette réforme, qui ne manquera pas d'en annoncer d'autres, s'attaque en premier lieu au cadre collectif de représentativité, garant d'une certaine démocratie sociale depuis plus d'un demi-siècle. En effet, cette contre-réforme sans précédent saborde le statut général de 1946, réaffirmé par les lois de 1983 et 1984. C'est la fin du fonctionnaire-citoyen, ayant des droits et des obligations, et le retour du fonctionnaire simple serviteur de l'Etat qui n'a plus son mot à dire, sous peine de sanction.

Concernant la CAPA qui nous occupe aujourd'hui, nous continuons à regretter que tous les commissaires élus ne puissent siéger, comme il était d'usage il y a quelques mois encore, ce qui semblait convenir à toutes les parties. Nous continuons à réclamer un groupe de travail, comme cela se fait dans de nombreuses autres académies, pour que l'on puisse assurer aux collègues une égalité de traitement des dossiers quant à leur promouvabilité au titre du vivier 1. Seule la tenue d'un GT et d'une CAPA dont sont membres les élus du personnel peut apporter aux agents la garantie d'une certaine transparence. Nous remercions l'administration d'avoir tenu compte de notre demande d'une diffusion à l'ensemble des commissaires paritaires des documents préparatoires, et nous remercions les services de nous les avoir communiqués en temps et en heure malgré les difficultés consécutives à une parution tardive de la note de service et le temps contraint d'étude et de validation des dossiers.

A terme, seuls les départs à la retraite permettront de nouvelles promotions. En outre, le recours de plus en plus massif à la contractualisation comme modalité de recrutement, préconisé par le gouvernement, met à mal le principe du concours, et on peut légitimement craindre une diminution des effectifs du corps des Agrégés. C'est pourquoi nous réaffirmons la nécessité de promouvoir des collègues dont la carrière est la plus avancée et plus particulièrement les collègues de plus de 60 ans, quasiment tous promus à la campagne précédente. Il est à noter que l'on retrouve très souvent pour la troisième année les mêmes collègues en position de premiers non-proposés, alors que près de la moitié des collègues entrant dans la liste des promovables se voient attribuer un avis Excellent ou Très Satisfaisant. Les promotions au titre du vivier 2 étant très limitées, nous sommes partisans d'une montée progressive des avis, privilégiant les collègues proches de la retraite. Nous ne pouvons pas croire que certains de nos collègues soient écartés sciemment d'une promotion de grade par l'Administration. C'est pourtant ce qui se passe dans les faits. Il peut aussi paraître surprenant que l'on puisse passer d'un avis Satisfaisant à un avis Excellent. Qu'est-ce qui justifie cette évolution au regard d'une année scolaire supplémentaire sur l'ensemble de la carrière ? Nous réaffirmons que seule l'ancienneté peut permettre d'éviter que cette promotion ne suscite l'amertume et le sentiment d'injustice qui naissent nécessairement de ne pas être reconnu comme méritant, après plusieurs décennies à servir l'Institution.

Enfin, nous remercions les services de nous avoir communiqué, comme nous le souhaitions, la liste des avis proposés par l'Université. Notons que les collègues représentant environ 15 % des promovables ne sont proposés qu'à hauteur de 10 %. De plus, il leur est toujours désagréable, partant d'un avis « Excellent », de se voir finalement attribuer un avis « Satisfaisant ».